

## Action n° 1.10-9 Prévenir l'exposition à l'amiante

### Contexte de l'action

Prévenir l'exposition aux risques cancérogènes et en particulier à celui de l'amiante.

Les travaux sur matériaux amiantés peuvent exposer les salariés à des risques importants pour leur santé. Depuis 2012, la réglementation du code de la santé et du code du travail en matière d'amiante a été renforcée par la modification et la rédaction de plusieurs décrets et arrêtés fixant ainsi de nouvelles exigences, de nouvelles dispositions techniques.

La Nouvelle-Aquitaine a comme spécificité de regrouper tous les types de risques d'exposition à l'amiante :

- dans les bâtiments construits avant 1997 et principalement dans les HLM qui contiennent dans 80% des cas des matériaux amiantés (MCA)
- sur les chantiers de retrait d'amiante (environ 4000 par an) et de petites interventions sur MCA.
- dans les centres de démantèlement fixes dont deux centres techniques SNCF
- avec L'unique usine de broyage et de destruction d'amiante de France (Risques très spécifiques)
- avec une base de démantèlement de navires spécialisé dans le désamiantage
- dans la branche aéronautique qui réalise des travaux sur MCA lorsque des aéronefs sont modifiés.

De nombreuses branches d'activité sont donc concernées non seulement dans le BTP, dans les métiers de la maintenance, de l'aéronautique, du transport, du nettoyage...

L'environnement et les populations sont également impactés par l'occupation de bâtiments contenant de l'amiante et par des travaux susceptibles de les exposer indirectement.

Une coordination entre les différents acteurs de prévention, avec les branches concernées et avec les administrations est indispensable pour améliorer la prévention.

### Objectifs de l'action

Agir en amont et pendant la phase de travaux pour améliorer la prévention et réduire les risques d'exposition à l'amiante. A cette fin le PRST3 permettra la mise en place :

- d'information, sensibilisation et communication auprès des salariés,
- d'une sensibilisation des services de santé pour structurer un relai pérenne au sein des services,
- d'un module de formation continue pour les IUT, CFA, Bac pro
- d'alertes,
- d'études,
- d'actions de branche avec prise en compte des spécificités régionales et avec ciblage les populations susceptibles d'être les plus exposées.

### Champ géographique de l'action

Nouvelle-Aquitaine

### Description de l'action

Actions de sensibilisation, de rappels réglementaires et de contrôles, dès la phase de repérage.

En phase de travaux, actions vis-à-vis des maîtres d'ouvrages et intervenants techniques.

Prise en compte des différentes populations.

Plusieurs sous actions ont été validées par le sous-groupe amiante du PRST3 :

- Information et sensibilisation par l'organisation de deux colloques ; l'un à POITIERS pour cibler les maîtres d'ouvrages du nord de la Nouvelle-Aquitaine, l'autre à PESSAC pour cibler les différents acteurs du sud Nouvelle-Aquitaine.
- Extension de la coordination entre administrations et intervenants en prévention sur la Nouvelle-Aquitaine en particulier avec l'ARS, les CARSAT, le CNRACL, la DREAL, la DIRECCTE NA et l'OPPBTBTP
- Sensibilisation à la prévention avec comme vecteur le repérage du dossier technique amiante (DTA) auprès des maires et hôpitaux.
- Présentation et diffusion du « Guide DCE pour les Maîtres d'Ouvrage »
- Etude pénibilité en phase de désamiantage et groupe de travail « bonnes pratiques »
- Prise en compte des différentes populations et branches d'activité (Périmètre en cours de discussion)
- Réalisation et diffusion de plaquettes d'information (synthèses réglementaires, conseils techniques...) pour les assureurs, notaires, chambres de commerce,...
- Mise en place d'un groupe de travail avec les acteurs concernés pour la réalisation d'un module de formation continue pour les IUT, CFA, Bac pro. Premiers travaux avec les CFA BTP et CFA industrie.
- Réunions d'échanges avec des médecins référents et des IPRP, et coordination (sous réserve)

## Action n° 1.10-9 Prévenir l'exposition à l'amiante

### Public cible

Maîtres d'ouvrages publics et privés, opérateurs de repérages, maitres d'œuvres, entreprises de désamiantage, du BTP, de la maintenance, du transport, CHSCT, médecins du travail, centres de formation, Laboratoires...

### Pilote de l'action

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine – Mission SST – UCR Amiante (Mme Béatrice KISSIEN-SCHMIT)

### Partenaires associés

AHI, ARS, l'association de victimes : CAVAM, CARSAT Aquitaine et Centre Ouest, CEREMA, CNRACL, CPME, DREAL, FO, FAC d'ergonomie, ISPED, OPPBTP, MEDEF, UDES, UNSA,

### Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action

- Réunions du sous-groupe amiante en 2017 (Février-juin-octobre).
- Certains dossiers ont débutés en 2016 (Ex : Etude pénibilité sur le chantier du pont d'Aquitaine, Guide pour la constitution des dossiers de consultation des entreprises de retrait ou d'encapsulation)
- Un colloque est organisé le 19 octobre 2017 pour le sud Nouvelle Aquitaine, un autre colloque est prévu au premier trimestre 2018 pour le nord Nouvelle Aquitaine 2018/2019 :
- Comité de pilotage et de suivi des actions en 2018 et 2019 (2 à 3 fois /an)
- Création et diffusion de plaquettes réglementaires et/ou techniques
- Constitution d'un groupe technique 2018/2019 associant préventeurs et branche du génie civil pour mise en place d'un cahier des charges de « bonnes pratiques » et de propositions d'améliorations techniques en lien avec le rapport de l'IUT HSE Ergonomie de Bordeaux.
- Coordination entre DIRECCTE et CARSAT pour diffusion et présentation du guide DCE
- Coordination ARS, CNRACL et centres de gestion territoriaux pour la sensibilisation DTA
- Actions de branches en association avec l'OPPBTP
- Colloques informant sur l'actualité réglementaire après publication des décrets et arrêtés techniques annoncés par la DGT en 2018. L'actualité scientifique et technique sera également diffusée.

### Etat d'avancement

- Etude « pénibilité en phase de désamiantage » présentée fin 2017 au colloque de PESSAC
- Guide « consultation des entreprises » première présentation à Limoges 29/11/16
- Pôle amiante interinstitutionnels aquitain en cours d'élargissement à la Nouvelle Aquitaine.
- Réunion du pôle amiante le 16/ 12/16 pour valider les actions 2017

### Méthodologie et indicateurs d'évaluation

Indicateurs :

- Nombre d'entreprises et d'acteurs présents aux réunions et colloques
- Augmentation des plans de retraits dans les secteurs soumis à l'enquête DTA
- Augmentation de la couverture géographique des actions de l'inspection du travail (Outil DELPHE)

### Contacts (relais de l'action)

Béatrice KISSIEN-SCHMIT